



**SIEG 63- BUDGET PRIMITIF 2018**  
**Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme**

**Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :**

**Travaux du programme ECLAIRAGE PUBLIC 2018 – (EP 2018-11018 – n°inventaire : 2018EP11018-2317)**

Le montant total des travaux prévus au programme ECLAIRAGE PUBLIC s'élève à 9 323 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2018 à 2019. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 9 323 000,00 € TTC concernés.

**Le Comité Syndical**

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice M14,  
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

**Décide :**

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

<b>Montant global de l'AP</b>	:	<b>9 323 000,00 €</b>
CP 2018	:	4 661 500,00 €
CP 2019	:	4 661 500,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2018, 50% en CP 2019 :

Subventions Cnes/EPCI	:	3 169 820,00 €
Part R2 ENEDIS	:	364 045,00 €
FCTVA	:	1 529 345,00 €
Autofinancement	:	4 259 790,00 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>9 323 000,00 €</b>

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	.....	142
Nombre de délégués présents	.....	89
Nombre de pouvoirs	.....	11

Pour : 97      Contre : 1      Blanc : 1      Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 23/01/2018 et de la publication le 23/01/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 20 janvier 2018  
Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

  
Bernard VEISSIERE

